L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI 21 MAI 1884

SPECTACLES BALS, &c

WEST END.

Théâtre de l'Opéra du West End

MARSHAL RUDAN, Directeur.

1884.....SAISON.....1884

Commençant le DIMANCHE, 18 mai 1884.
Tous les soirs et les Matinées du MERCREDI et SAMEDI.

Première représentation en ville de la grande Extravaganza d'Opéra Burlesque, intitulée :

PRINCE ARABEL.

Telle qu'elle a été représentée au Théâtre Royal St James, à Londres, en Angleterre.

75.....ARTISTES.....75

Engagés expressément pour cette représentation sous le direction de

HARLANDE CLARKE.

Le grand orchestre conduit par le

PROFESSEUR D'AQUIN.

Exécutera un choix de morceaux populaires avant et après la représentation.

Les convois du West End partiront de la ville toutes les quinze minutes après 4 heures du soir. Les billets dits de "commutations" sont maintenant prêts à être livrés.

15 mai— 3m F. WINTZ, Surintendant.

PAVILLON FARANTA.

Coin des rues Bourbon et Orléans,

Merveilleux succès du grand spectacle à 10 cts! LUNDI, 19 mai, première représentation de James Messenger, l'Hercule moderne Rémunéré, Larry Dooley, Frank Hudworth, Nell Price et autres. Première représentation à la Nlle-Orléans du grand drame moral :

JACK SHEPPARD.

avec musique, les costumes frais et une mise en scène nouvelle. Miss Maggie Morgan dans le rôle de Jack, secondée par la compagnie dramatique de W. M. Paul.

Matinée.....10 cts

Rep ésentations tous les soirs Matinées pour dames et enfants, le samedi, le dimanche et le lundi. 20mai—

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES.

81, 83 et 85 rue du Canal,

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés

Ordres de la campagne sollicités.

Echantillons et notices envoyés sur demande. 1 mai—

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE,

Bureaux: Coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE
RODOLPH WOERTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi ses succursales aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

Exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif.....$1,407,806 24
Passif.....2,670,383 44

Surplus.....$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectivement sollicités. Le conseil de direction est spécialement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'ici.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES F. RUXX, assistant-secrétaire-résident
CLARENCE F. LOW, directeur-assistant secrétaire-résident.

Nouvelle-Orléans 21y novembre 88 1

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE PAR DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 octobre, 1882.

"Messieurs. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira une merveilleuse effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans les nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que ma position était bien critique quand il commença à refuser votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de vous assurer de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE D'AYER au mois d'Avril dernier, et je l'ai continue depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; pour 1 peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

LE SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et ramène la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

DEMANDES.

DEMANDE—Un monsieur et un homme demandant un appartement de quatre ou cinq chambres non meublées à proximité du Marché Français. S'adresser à J. Walsh P. O. Box 728. 21 mai—1f

CUISINIÈRE.—Une bonne cuisinière, bien recommandée, désirerait trouver une place dans une famille. S'adresser au No 409, rue Amour (3me district) entre St. Antoine et Bagatelle. 20 mai 6f

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'à la session de l'Assemblée Législative de 1884, un bill sera présenté demandant permission à Kramer & Herman de percevoir l'Etat comme subrogée de F. J. McGoldrick, fermier, pour avoir peint la Maison d'Etat à Baton Rouge, Lne.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 28-4.
18 mai—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30 j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 43 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shérif criminal de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shérif criminal et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés-greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6f en 30 j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884) par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

28 avril—4 f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, le demandera à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qu'à sa prochaine session, elle ordonne le remboursement à l'Etat de la Louisiane, qui se trouvera alors en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

26 av—5fen30j N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de ses dettes pour le réalisant non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui valent et sont remboursés fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dites billets, avec dépens, remorales et intérêts, les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit réalisant du prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altèrera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, réalisant à la dite dette, et les droits et les moyens légaux des détenteurs desdit billets et de la dette que les dits titres représentent. L'acte portera, aussi qu'un cas de retard, de non-de-faut de payement du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront en droit dans tous les droits et moyens légaux qui maintiennent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le payement de la dette avec depuis, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que s'il n'y avait pas été accordée, laissant, cependant, intacte l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait payement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non payement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement, et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

18avril—au23mai

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 18 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,
en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

26 avril—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

CONFORMÉMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux années de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30 j DR C. H. BAYON.

Avis.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'Article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les occupants du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO.
H. STERN & CO.

17avril—2f. p. a.—30j.

AVIS LEGAL.

CONFORMÉMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.

16 avr—5 f en 30 j

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions publiques et les spectacles, dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition. 16 avril—1f par sem en 30 jours.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,

Entre Claiborne et Gallatin.

Succession de J. B. Trescanes.

AVIS.—Toutes les personnes endettées à la succession de feu J. B. Trescanes sont requises de s'acquitter, de même que les personnes qui ont des réclamations contre la succession sont priées de les présenter à

W. E. MURPHY,
avocat, 77 rue de la Jonaise.

16mai—16, 20, 25.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

Abadie, Jean M Fran-
David, Paulin
Desouvlon, A C
Fleuillier, Ch Louis Armand
Guillemand, Marie
Lebrun, Louis
Leclère de Pulugny
Lemaire, Bernard
Letapie, Damien
Mirou, Jean
Mallet, Jean Jérôme
Poisson, Charles
Serbet, Louis
Tranquille François
Cabos, Mme épouse Lepiqu
Denis, épouse Rabenne L
Ferragut, Joseph
Fribourg, Fanny et Mlle Sette
Lamolle, Marie épouse Sardon
Lamade, Mme
Lienard, Duhamel
Moulin, Louis
Mass, Jean
Pegé, Dominique
Thevenin
Verdier, L

1er mai 1884.

Beu'ey Dominique
Borde J J
Bonneaune Hippolyte
Laurent
Baby Jacques
Curtelin Richel
Charpentier Honoré
Cavalier Georges
Castaing François
Cornier Vve, née Amont
Cassé Jeanne
Charvin Henri
Doura Solomne
Duhail Mme
Devesse Joséphine
Devesse Jean
Desonnest Théodore
Delamalaisse Mme
Démarest Claude
Dubosc Pierre
Fondard François
Fauvel Stéphane
Guitard Joseph
Gonjon Léon Marie
Herley Jacques
Le Hertey Jacques
Lebargus Jean
Mourmet Jean B
Pain de Bonnemare
Roques François
Tugnet Vve, née Allerme
Tristani Antoine
Vognet Joseph
Valandier-Thariet de Delamalaisse

La Nlle-Orléans, le 15 mai 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

L. S. L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui ait un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884,

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage aimé que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE. T DU,

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A UNZE HEURES A. M.,

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Grs lot de	$150,000..	$150,00
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000
1000 Lots de	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 est..... 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 est..... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 est..... 7,500

2,279 Lots s'élevant à.....$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les ci-dessous, que les présidents à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, se que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qu', nous en donnons la sanction, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'Agence Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres contenant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les commandes de $5 en plus).

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire le mandats sur la poste (money orders) payables à

(New-Orleans National Bank

New Orleans, La.,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Compagnie d'assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Ezekiel John Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,010.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 20 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro soixante-trois à Hurstville, et borné par les Avenues St Charles et Nashville et les rues Cornellius et Atchafalaya, sur un plan de B. Buisson, en date du 17 mars 1887, déposé en l'étude de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Lesdits bâtiments sur un plan élevé de quarante-trois pieds quatre pouces de face à l'Avenue St Charles, quatre-vingt-trois pieds quatre pouces parfaitement Fête De Armas, notaire, en date du 30 janvier 1829.

Le dit terrain mesure, au pied français, cinquante et un pieds sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent treize pieds et deux tiers d'un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (17), cent quatre pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante-trois pieds 1 un pouce dans le fond, tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

20 mai—20,27—3,10,17,20 juin

Peter G. Riddell vs. H. et L. A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 10,405 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Rue Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de meubles et effets mobiliers, etc., maintenant à mon dépôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13mai—13, 20, 24.

G. Happes v. F. et J. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1318—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, désignée sur le plan comme lot No 18 de l'Hôt. No 27, le dit lot étant bornée par les rues Magazine, Camp, Clouterie et Marengo, et le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—17,24,31—7,14,17 juin

VENTE DE CONSTABLE.

N. B. Stratton vs. W. W. Scelle.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 5848—En vertu du writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt rue Gilmore entre Tchoupitoulas et Magazine, LUNDI, le 26 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de Fabrique, Plaqué etc., etc., saisi comme propriété de Mme Henriette Davidson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.

15mai—15 20 26.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Lewis F. Dow vs. Ses créanciers. } No. 11,240. Division E.

ORDRE DE COUR.

Que cette pétition supplémentaire soit signifiée et la cause soit assignée pour jugement. Lewis F. Dow sort acceptée par la Cour au profit des créanciers ci-dessus mentionnés et ordonne qu'une assemblée des créanciers soit tenue par devant Wm H. Seymour, notaire, en cette ville, le 21 mai 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur la demande du dit requérant, et qu'un avis de cette ordonnance soit publié dans le journal de l'Etat, le Bulletin Judiciaire et Commercial, et dans le journal de la Bourse, et qu'un avis de cette ordonnance soit signifié à tous les créanciers connus, et qu'un avis de cette ordonnance soit affiché à la porte du Palais de Justice, et qu'un avis de cette ordonnance soit publié